AFRICA INTELLIGENCE
Le quotidien du continent

06/11/2026

CONGO FINANCE, TRANSPORTS

La justice française rétrocède à Denis Sassou-Nguesso son jet Falcon saisi par Commisimpex

Scalp arraché en 2020 par l'homme d'affaires Mohsen Hojeij, qui réclame 2,2 milliards d'euros au Congo, le jet Falcon 7X a été repris au créancier libanais et à ses financiers et replacé par la justice française sous la garde du Congo. Cette victoire hautement symbolique vient consacrer le virage juridique impulsé par les nouveaux avocats de Brazzaville.



Le président congolais, Denis Sassou-Nguesso, à Moscou, le 29 octobre 2026. © Pavel Bednyakov/Pool via Reuters

Exemplaire destiné exclusivement à Philippe VASSET - Abonné n°AA014691

En quelques lignes, la juge d'instruction **Anne de Pingon** a sèchement conclu le vaudeville aéro-financier qui oppose depuis six ans la République du Congo à l'un de ses créanciers, l'homme d'affaires libanais **Mohsen Hojeij**.

Par une ordonnance du 20 octobre, la magistrate du tribunal judiciaire de Paris, qui instruit depuis 2022 une information judiciaire sur des faits de corruption et d'escroquerie dont aurait bénéficié Mohsen Hojeij, a repris le contrôle du Falcon du président **Denis Sassou-Nguesso** que le créancier était parvenu à saisir en 2020.

La juge a confié la garde et l'entretien de l'appareil à son propriétaire originel, la République du Congo. Cette décision est un coup dur pour Mohsen Hojeij et sa société **Commisimpex**. Les avocats de l'homme d'affaires avaient monté une opération d'envergure pour prendre le contrôle de l'avion sur l'aéroport de Bordeaux-Mérignac en 2020 et l'avaient ensuite utilisé comme garantie auprès de ses financiers, notamment le fonds américain **Montreux Partners**, qui en est nominalement le propriétaire par le biais d'une structure enregistrée aux îles Caïmans (AI du 03/07/26).

Investigations en cours

Dans son ordonnance, qui met fin aux multiples efforts de Commisimpex et ses financiers pour tenter de vendre l'appareil sous une nouvelle immatriculation (AI du 20/03/25), la magistrate invoque les investigations en cours sur plusieurs fraudes potentielles dont aurait bénéficié le créancier.

Elle cite notamment la *"garantie litigieuse"* dont s'est prévalu Commisimpex dans ses diverses procédures de saisies de revenus pétroliers générés par les exploitations de **TotalEnergies**, ainsi que *"l'ensemble de manœuvres destiné à tromper le tribunal arbitral"* qui a validé les créances de Commisimpex, et dont les décisions constituent le socle de toutes les procédures de saisies du créancier.

Le gel de l'avion intervient après que le créancier a également échoué à faire saisir la redevance versée chaque année par le géant pétrolier français à l'État congolais (AI du 20/02/26). Là encore, la justice a estimé que cette demande était potentiellement frauduleuse, et a interrompu les procédures de saisies en attendant l'issue des investigations en cours.

Changement de stratégie

Exemplaire destiné exclusivement à Philippe VASSET - Abonné n°AA014691

Ce nouveau rebondissement s'inscrit dans le changement de stratégie défendu par le nouvel avocat parisien du Congo, **Jérémie Assous**, qui intervient depuis 2025 dans le dossier en association avec **Kevin Grossmann**.

Invoquant l'information judiciaire menée par le pôle financier du tribunal judiciaire de Paris, Jérémie Assous a multiplié les procédures pour dire que, si les décisions arbitrales sur lesquelles Commisimpex appuyait ses saisies étaient potentiellement entachées d'irrégularités, alors les saisies elles-mêmes ne pouvaient être considérées comme valides.

Le tribunal judiciaire de Nanterre, qui jugeait les procédures ciblant TotalEnergies, a donné raison à ses demandes et écarté pour le moment les réclamations de Commisimpex. Le tribunal judiciaire de Paris a fait de même en reprenant le contrôle du Falcon de Denis Sassou-Nguesso à Commisimpex et ses créanciers. Le Congo et ses conseils comptent désormais dénoncer une à une toutes les autres saisies pratiquées ces dernières années par le créancier.

© Copyright Africa Intelligence.
Reproduction et diffusions interdites (photocopies, intranet, web) sans autorisation écrite - 5307

Publication éditée par le groupe Indigo Publications (Paris)
Publié sur AfricaIntelligence.fr (Commission paritaire 0527 Y 90644)

Exemplaire destiné exclusivement à Philippe VASSET - Abonné n°AA014691